



Compte rendu de la réunion du 3 février 2022 portant sur le Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents.

L'accord majoritaire signé entre les organisations syndicales et la direction générale le 22 octobre 2021 prévoit la mise en place de ce fonds doté au niveau national de 10 millions d'euros et pour la Seine Maritime 155 447€.

Au moment où l'administration détruit sans commune mesure les conditions de travail des agents, elle crée un fonds sur une base d'environ 125 € par agents pour améliorer vos conditions de travail .

Chercher l'erreur....

Rappelons que les organisations syndicales, plutôt que du saupoudrage ponctuel demande toujours une augmentation du point d'indice.

Les discussions doivent se finaliser, là aussi, par un accord informel voté majoritairement en CTL d'ici fin avril 2022 (on discute donc avec «le couteau sous la gorge») sinon les fonds non votés seront redistribués à d'autres départements.

Et comme par hasard, cette année il n'y aura pas de dotation pour le budget participatif.

Étonnant non !!!

Cette première réunion avait pour objet de faire un point sur le sondage diffusé par la Direction locale en décembre afin de retenir des actions.

723 collègues ont répondu à ce sondage.

Les organisations syndicales ont rappelé que les actions devaient bénéficier à tous les agents. Et qu'il n'était pas question de financer des dépenses batimentaires (comme mettre des lampes LED à la place des néons, des économiseurs d'eaux, ...)

Pour nous, ces dépenses doivent être financées sur des crédits de fonctionnement.

Concernant les lieux de convivialité, nous avons indiqué que vu les restructurations actuelles, la concentration des effectifs sur quelques sites aboutissant à une diminution des surfaces et ne laissant plus de place pour des salles de convivialité (ou de pause), nous n'étions pas favorables à cette action.

Même si nous avons bien perçu que pour la Direction, ce point était une priorité.

A l'issue de cette première réunion, les organisations syndicales ont accepté que la Direction commence a un chiffrage des opérations suivantes :

- La végétalisation des bureaux en plantes purifiantes,
- Le financement de séances de bien-être,
- L'achat de chèque cadeau dont le montant pourrait varier en fonction du grade de l'agent,
- La fourniture de gourde isotherme pour les agents,
- Des conférences sur différents types de sujets.

Pour les opérations suivantes, les organisations syndicales ont accepté de voir ces points en fonction du budget restant disponible.

- l'installation de ruches dans des sites urbains,
- L'installation de boîtes à livres,
- Mise en place d'ateliers participatifs dans le cadre d'action de cohésion pour renforcer le collectif de travail.

La prochaine réunion devrait se tenir vers la mi-mars.